

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1604 Subvention (44.525 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire 167, boulevard de la Villette 75010 Paris, une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: Une subvention de fonctionnement de 44.525 euros est attribuée à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire pour lui permettre de mener à bien le projet de mémoire en 2015. 17156 / 2015_00137.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire.